

Montrouge, le 27 mai 2010

Communiqué de presse

## Arrêtons le massacre des dauphins au Japon !

*Réseau-Cétacés en appelle à Bernard Kouchner :*

La France doit inciter le Japon à mettre fin aux tueries des dauphins.

Réseau-Cétacés, association de protection des cétacés, interpelle le ministre des affaires étrangères au sujet de l'abattage intensif des dauphins au Japon. Le film « *The Cove, la baie de la honte* », récompensé en 2010 par l'oscar du meilleur documentaire et diffusé en France par Luc Besson, a révélé au monde le massacre des dauphins perpétré au Japon. Au Japon, le film sera diffusé à partir du 26 juin, les japonais découvriront à leur tour les battues organisées à Taiji, petite ville côtière.

Chaque année ce sont 23000 dauphins qui périssent dans d'atroces souffrances sur les côtes japonaises. Ces abattages intensifs sont perpétrés pour la consommation alimentaire. Toutefois, les eaux côtières japonaises sont excessivement polluées et la position des cétacés en haut de la chaîne alimentaire les rend sensibles à la bioaccumulation de polluants dans leurs organismes ; par conséquent l'ingestion de la viande de cétacé est néfaste pour le consommateur : risque de troubles neurologiques en raison de l'importance de la concentration en mercure et substances cancérigènes dans le foie des cétacés. Certains dauphins capturés lors de ces chasses sont également vendus aux delphinariums.

Réseau-Cétacés a par ailleurs participé au procès public contre les massacres de cétacés, en tant que co-plaignant, le 22 février dernier à Genève, devant la Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal. La chasse aux cétacés y a été jugée cruelle, dangereuse pour la santé humaine, et inutile. Présidée par Franz Weber, l'instance a reconnu coupable Hirotaka Akamatsu, ministre japonais de l'Agriculture, et a exigé « *l'extension du moratoire en vigueur pour les grandes baleines à tous les cétacés* », demandé « *à toutes les nations maritimes de proclamer sanctuaire leurs côtes* » et prié « *l'Organisation mondiale de la santé de mettre en garde sur la consommation de produit de cétacés.* »

Philippe Roch, ancien secrétaire d'État à l'environnement, a rappelé à ce sujet : « *la parenté entre l'homme et les mammifères marins qui possèdent des capacités intellectuelles et sensibles très élaborées. La limite que nous avons fixée pour le genre humain qui interdit le cannibalisme et la peine de mort doit s'étendre aux animaux physiologiquement et psychiquement proches de l'homme* ».



Association Réseau-Cétacés  
3, Rue de la Solidarité, 92120 Montrouge  
<http://www.reseaucetaces.fr/>  
[info@reseaucetaces.org](mailto:info@reseaucetaces.org)  
Tél : 01 47 35 87 08 – 06 10 07 59 96